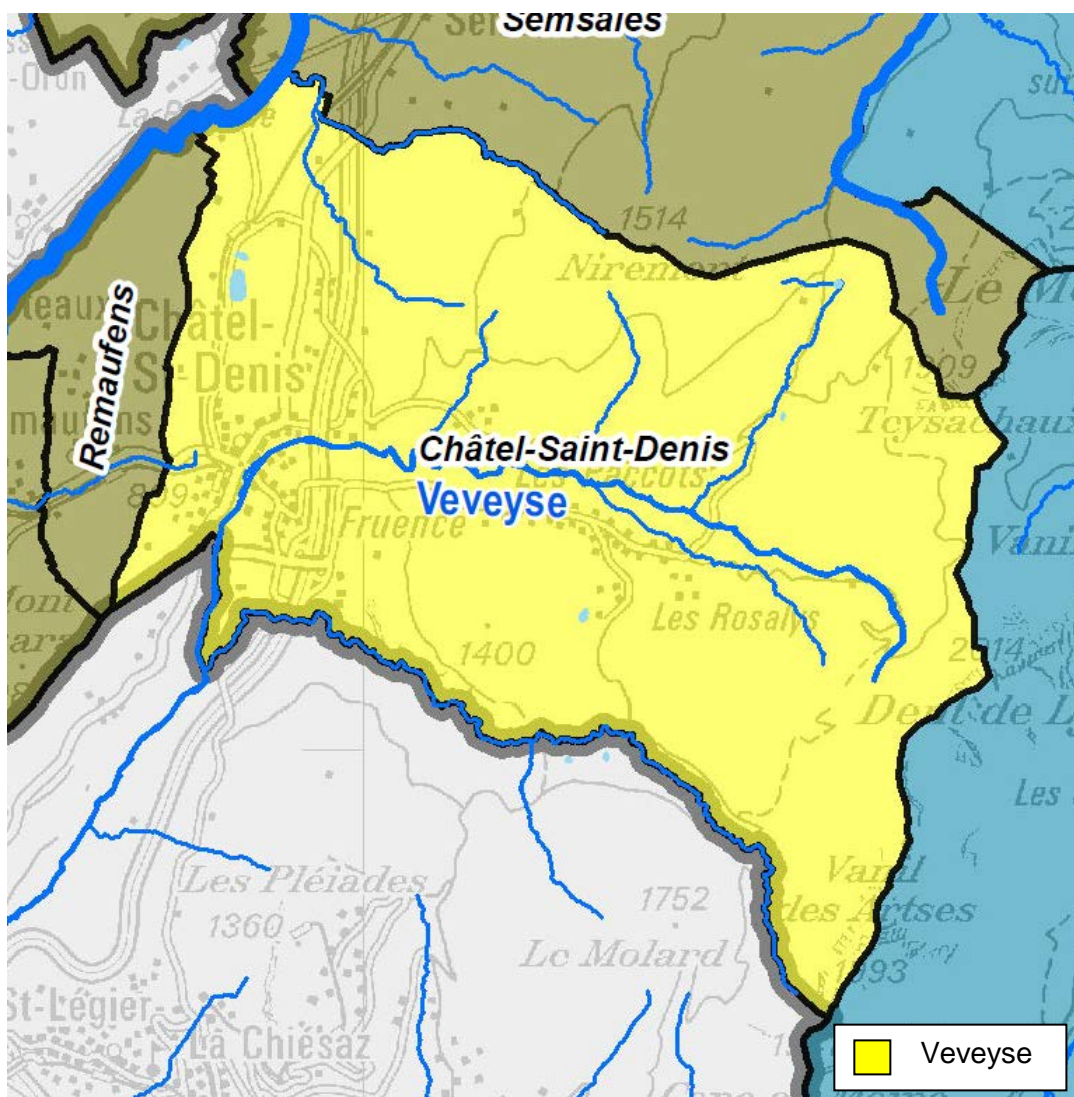




Mise en œuvre de la LCEaux

Proposition de bassins versants Bassin versant VEVEYSE



Nombre de communes	1
Nombre d'habitants	6'000
Surface du BV	50 km ²
Langue	français

Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant. Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

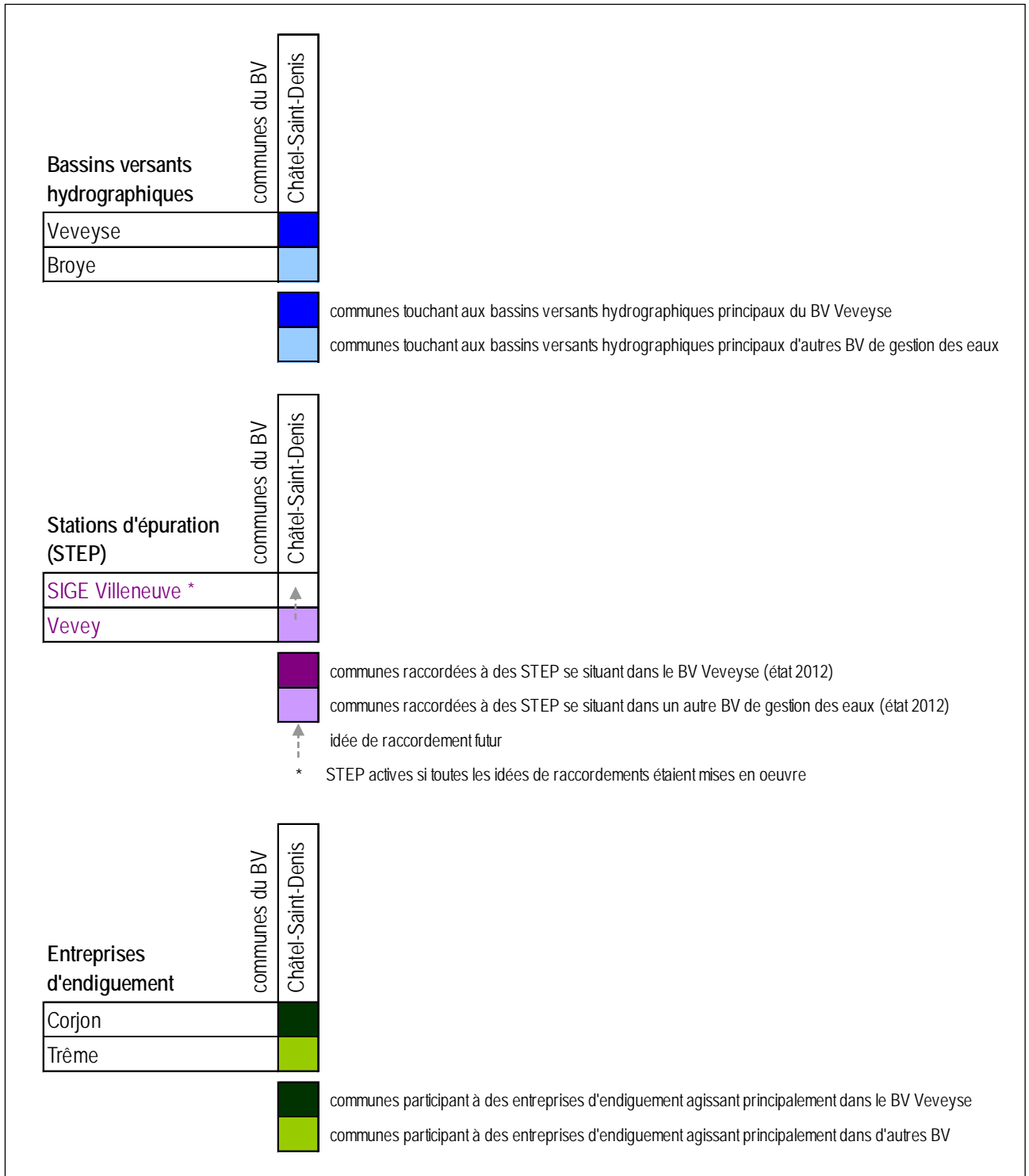
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

Description du découpage

Le critère qui a prédominé pour la délimitation de ce bassin versant (BV) est l'hydrographie. Il est constitué principalement par la partie du bassin versant hydrographique de la Veveyse situé sur territoire fribourgeois, plus précisément dans la commune de Châtel-Saint-Denis. Afin de garantir l'intégrité de cette commune, sa surface est entièrement comprise dans le BV VEVEYSE. A noter qu'un affluent de la Broye prend sa source dans ce BV.

Du point de vue de l'épuration des eaux, ce BV est raccordé entièrement à la STEP de Vevey.

Tableau de synthèse



Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > La commune de Châtel-Saint-Denis étant raccordée à la STEP intercantonale de Vevey gérée par le Service intercommunal de gestion (SIGE), une coordination avec ce service est nécessaire.

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Rte de la Fonderie 2, 1701 Fribourg

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

Service des ponts et chaussées SPC
Section lacs et cours d'eau

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +26 305 37 37, F +26 305 37 38

Août 2013

—

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**